



EB-2006-0244

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE CONCERNANT LA PRÉSENTATION
AUX FINS D'EXAMEN PAR LA CEO DES FRAIS DE LA
SOCIÉTÉ INDÉPENDANTE D'EXPLOITATION DU RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ
POUR L'EXERCICE 2007**

La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (la « SIERE ») a, conformément aux termes des articles 18 et 19 de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, déposé aux fins d'examen par la Commission de l'énergie de l'Ontario sa proposition d'exigences en matière de frais, de dépenses et de revenus pour l'exercice 2007. La SIERE gère le réseau d'électricité de l'Ontario et exploite le marché de gros de l'électricité.

La SIERE demande à la CEO d'approuver:

- une proposition de besoins en revenus pour 2007 de 140 millions de dollars (une réduction de 5,3 % par rapport à la somme approuvée pour 2006);
- une proposition d'enveloppe de dépenses en capital pour 2007 de 20 millions de dollars destinée aux plans d'immobilisations;
- une réduction de ses frais d'utilisation de 10 3 %, lesquels passeraient de 0,909 \$ le MWh à 0,815 \$ le MWh à compter du 1^{er} janvier 2007;
- un rabais à l'intention des participants au marché au montant du surplus d'exploitation excédant 5 millions de dollars accumulé dans le compte de report.

Comment consulter les documents présentés par la SIERE

Des copies de la Requête et des documents présentés par la SIERE sont disponibles pour consultation publique :

- dans les bureaux de la Commission;
- au bureau de la SIERE à Toronto;

- en ligne dans le site Web de la SIERE, sous la section Regulatory Affairs, <http://www.ieso.ca/imoweb/corp/regulatory.asp>.

Voir les adresses ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Vous pouvez faire parvenir une lettre de commentaires à la Commission. Si vous avez l'intention de faire une présentation orale, votre lettre doit inclure une requête à cet effet. Elle doit parvenir à la Commission au plus tard 30 jours après la publication du présent avis.
2. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard 10 jours après la publication du présent avis.
3. Vous pouvez demander le statut d'intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Vous devez présenter votre requête dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir au plus tard 10 jours après la publication du présent avis ou, si l'on vous a signifié le présent avis en main propre, au plus tard 10 jours après la date de signification. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale. Votre lettre d'intervention doit indiquer si vous préférez une audience écrite ou une audience orale et préciser les raisons sur lesquelles votre préférence est fondée. La Commission peut attribuer des dépens dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si vous entendez solliciter des dépens auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux dépens. Vous devez également remettre une copie de votre lettre d'intervention au requérant.

Vous désirez obtenir de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements sur la participation dans le site Web de la Commission à l'adresse suivante: www.oeb.gov.on.ca ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

Comment nous joindre

Lorsque vous répondrez au présent avis, veuillez citer le numéro de dossier de la Commission EB-2006-0244. Il est également important d'indiquer votre nom, votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse postale et, le cas échéant, votre adresse électronique et votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à l'intention du secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous et parvenir au plus tard à 16 h 45 aux dates prescrites.

Pour votre commodité, la Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique. Notre adresse électronique est : BoardSec@oeb.gov.on.ca. Veuillez inclure le numéro de référence du dossier de requête dans la ligne « objet » de votre courriel.

Les lettres d'intervention doivent être envoyées par courrier courant à l'adresse indiquée plus bas. N'oubliez pas de faire parvenir un exemplaire de votre requête d'intervention au requérant à l'adresse indiquée plus bas.

IMPORTANT

SI VOUS NE RÉPONDEZ PAS CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

ADRESSES (pour consulter la demande de la SIERE)

Commission de l'énergie de l'Ontario

2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de:

M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire

Tél.: 1-888-632-6273 (sans frais)

Téléc. 416-440-7656

Courriel: Boardsec@oeb.gov.on.ca

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité

655, rue Bay, bureau 410
Toronto (Ontario) M5G 2K4

À l'attention de:

M. George Katsuras
Analyste principal des Affaires
réglementaires

Tél.: 416-506-2852

Téléc.: 416-506-2847

Courriel: george.katsuras@IESO.ca

Conseiller juridique de la SIERE

Stikeman Elliott LLP
5300, Commerce Court Ouest
199, rue Bay
Toronto (Ontario) M5L 1B9

À l'attention de:

M. Glenn Zacher

Tél.: 416-869-5688

Téléc.: 416-947-0866

Courriel: gzacher@stikeman.com

Fait à Toronto le 10 novembre 2006.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire